



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2025-25

Séance du 24 mars 2025 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le dix-huit mars, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 30

*Ayant pris part à la
délibération : 34*

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Christiane ENJALBERT, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Eric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés donnant procuration : Monsieur Alain HERNANDEZ donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX.

**Objet de la délibération : Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval : Reconnaissance
EPAGE – Modifications des statuts**

Monsieur le Président informe l'assemblée que le dossier de demande de reconnaissance Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) de l'ensemble du périmètre administratif du Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval (SMBVTav) a reçu un avis favorable du Préfet Coordonnateur de Bassin en date du 11 juin 2024 et de la Commission de planification du Comité de Bassin Adour-Garonne en date du 13 juin 2024.

Une révision des statuts du syndicat s'avère en conséquence nécessaire.

Dans sa séance du 12 décembre 2024, le Comité Syndical du SMBVTav a, à l'unanimité, approuvé la reconnaissance EPAGE et adopté les modifications des statuts correspondantes.

La Communauté de Communes, membre dudit syndicat, doit se prononcer sur ces évolutions.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, approuve la reconnaissance EPAGE de l'ensemble du périmètre administratif du SMBVTav et adopte les modifications correspondantes des statuts du SMBVTav dont un exemplaire est annexé à la présente.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

La Secrétaire de séance,

Véronique LACROIX